

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 FÉVRIER 2019

COMPTE-RENDU

Le huit février deux mille dix-neuf à dix-neuf heures trente le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Madame HAMON Annie, Maire de la Commune de TAULÉ (Finistère).

Date convocation : 30/01/2019

Date d'affichage : 31/01/2019

Conseillers en exercice : 23

Présents : 16

Votants : 19

Étaient présents : Le Maire, Annie HAMON

Les adjoints : RICHARD Hervé. LE SAOUT Gérard. CAR Guy

Les conseillers délégués : COCAIGN Lionel. CLECH Philippe. MORVAN Joëlle.

Les conseillers: FAILLER Maryse. LE GAC DE LANSALUT Ghislaine. MOGUEN Christine. PORZIER Isabelle. QUERE Armelle. TOUS Daniel. WILMOTTE Lénaïck, EVEN Fabienne, LE SAOUT – LE SCOURZIC Solenne.

Absents excusés :

BORGNE Margot – pouvoir à Gérard LE SAOUT, GUIHARD Gaëlle – pouvoir à HAMON Annie, DE BLASIO Stefano – pouvoir à RICHARD Hervé.

Absents : ARGOUARCH Michel, LEMEUNIER Denis, LALLOUET – QUEMENEUR Marie Anne, PIRIOU Jérôme

A été élu secrétaire de séance : Armelle QUERE

Le PV de la dernière séance est adopté à l'unanimité

1. ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE LA ROUTE DE LA GARE

Mme Le Maire présente les résultats de l'analyse du marché.

Pour le lot 1 voirie : 323 999, 94 € TTC pour l'entreprise COLAS.

Pour le lot 2 signalisation : 34 459, 80 € TTC pour l'entreprise HELIOS.

Les variantes n'ont pas été retenues.

Les tranches optionnelles ont été affermies.

Les montants donnés sont en dessous de l'évaluation.

Début des travaux en Avril pour une durée de 3 mois environ.

Le conseil municipal valide le choix des entreprises et autorise Mme Le Maire à signer toutes les pièces relatives au marché.

DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

2. ADHÉSION FIA (FINISTÈRE INGÉNIERIE ASSISTANCE) POUR LA MAISON MÉDICALE

Mme Le Maire présente le FIA. Le conseil général du Finistère souhaite renforcer ses engagements en matière de solidarité et de services vis-à-vis des collectivités locales finistériennes. Il est donc créé entre le département, les communes et les EPCI du Finistère un établissement public administratif, le FIA.

Son siège est situé à Quimper. Il existe depuis 2014.

Le FIA a pour objet d'apporter à ses adhérents une assistance à maîtrise d'ouvrage en phase essentiellement pré- opérationnelle, dans le cadre de projets d'aménagement, de voirie, de bâtiments ou d'eau et d'assainissement. Cette assistance d'ordre technique vise à aider le maître d'ouvrage à :

- Clarifier, définir et préciser sa commande à un maître d'œuvre
- Mettre en cohérence les objectifs d'un projet et les modalités de sa conception, sa réalisation et sa gestion ;
- S'organiser en termes de conduite de projet.

L'adhésion est d'un montant d'environ 1500 euros pour la commune à raison de 0.50 cts par habitant.

Mme Le Maire précise qu'en cas de retrait volontaire, le retour n'est possible qu'au bout de 3 ans.

Philippe CLECH demande si le FIA a le même rôle que la SAFI ? Mme Le Maire précise que la SAFI est plus onéreuse et que le FIA va plus loin dans l'étude. La participation de la SAFI pour le gîte n'avait pas été très concluante.

DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

3. VALIDATION DU PLAN INFRA POLMAR

Mme Le Maire présente le plan Infra Polmar en 3 phases :

Phase1 : Sensibiliser les collectivités

Plus on s'éloigne de la dernière marée noire, plus l'attention des élus locaux et de l'opinion publique pour ce risque a tendance à se relâcher. Si les mesures de surveillance et de remorquage se sont améliorées, le risque demeure, surtout avec les porte-conteneurs géants qui transportent autant de pétrole pour leur propulsion que de petits pétroliers. Les dangers induits par les pollutions chimiques restent quant à eux sous-estimés. Et les arrivages de conteneurs avec leurs flots de marchandises se multiplient lors des tempêtes. Leur gestion relève de la compétence des maires et engendre des contraintes spécifiques : présence de produits dangereux, évacuation difficile des conteneurs, etc. Vigipol s'emploie à maintenir chez les élus une conscience du risque et de la nécessité de se préparer efficacement par le biais de documents de synthèse, la diffusion d'informations via le site Internet et des communiqués de presse.

Phase2 : développer un plan Infra POLMAR intercommunal

Vigipol élabore un plan de secours type composé d'outils complémentaires (fiches actions, fiches techniques, annuaire de crise, recensement des moyens, cartographie opérationnelle, documents type). Lorsque les communes d'une intercommunalité souhaitent démarrer une démarche Infra POLMAR, un groupe de travail est constitué. Celui-ci est composé des référents élus & techniques des collectivités concernées et animé par le référent technique intercommunal. Sa mission est d'adapter le plan-type aux spécificités du territoire et de réaliser les annexes techniques. Une fois

le plan achevé, Vigipol assure une formation des élus et des personnels des collectivités et organise un exercice de crise au sein de l'intercommunalité pour tester le caractère opérationnel du dispositif.

Phase 3 : entretenir la vigilance

L'efficacité d'un plan de secours repose sur son actualisation régulière et le maintien de la mobilisation des acteurs. La démarche Infra POLMAR ne s'arrête pas à la rédaction du plan mais se veut continue dans le temps. L'annuaire de crise & le recensement des moyens sont mis à jour annuellement tandis que des formations et exercices de crise sont régulièrement proposés aux élus & personnels référents. Vigipol assure également une veille réglementaire et le suivi des retours d'expérience de crises analogues et adapte les procédures opérationnelles autant que de besoin.

Mme Le Maire précise qu'il y a un arrêté à signer.

Hervé RICHARD explique que l'association date de 15 ans environ suite à un problème de container sur la commune de Locquirec. Morlaix communauté en est le pilote. Des entraînements sont faits de temps en temps. VIGIPOL prévient des pollutions marines et exécute tout un travail juridique lors de procès car se constitue partie civile. Seules les communes du littoral sont concernées mais il y a un souhait d'agrandir cette sauvegarde aux rivières des communes dans les terres.

Daniel TOUS demande si la commune a du matériel, Mme Le Maire précise qu'il n'y a pas de matériel attribué spécifiquement mais qu'on peut en réquisitionner.

Maryse FAILLER demande si les communes non littorales de Morlaix communauté participent elle au plan ? Réponse D'Hervé RICHARD : oui par solidarité.

Ghislaine LE GAC de LANSALUT demande si l'adhésion est obligatoire : réponse de Mme Le Maire : non mais nécessaire. 600 euros/an.

Isabelle PORZIER propose de mettre un support en mairie pour information sur les déchets trouvés sur les plages.

DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

4. ACCORD DE PRINCIPE POUR LA CESSION DE CHEMIN

Mme Le Maire explique le souhait du GAEC Le Bian d'acheter un chemin communal. Il demande un accord de principe pour le rachat de ce chemin communal. Il doit en effet acquérir ou échanger les terrains jouxtant ce chemin pour y construire un poulailler.

Philippe CLECH demande si c'est un grand projet : Annie HAMON et Gerard LE SAOUT lui répondent qu'il n'est pas très important.

Gérard LE SAOUT précise que le chemin est en partie cultivé aujourd'hui, il apparait sur le cadastre mais une partie du terrain est invisible.

La condition de vente du chemin est que le GAEC Le Bian possède les terrains jouxtant. Sinon il n'y aura pas de vente du chemin.

DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

5. AVENANTS AUX MARCHES POUR LES TRAVAUX DE ST HERBOT

Mme Le Maire explique qu'il y a deux avenants :

Un pour l'entreprise SANTE BOIS, qui a utilisé moins de produit fongicide que prévu, soit 600 euros TTC de moins-value.

Un second pour l'entreprise ARCEM, qui remplace les spots choisis initialement par d'autres sur fil tendu plus onéreux, soit 1356.95 euros TTC de plus-value. Les spots choisis n'étaient pas adaptés.

Guy CAR précise que le budget de la rénovation de la chapelle est à l'équilibre.

DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

6. MODIFICATION DES STATUTS DU SIMIF

Mme Le Maire indique les modifications sur les articles suivants :

Article 2 : précision de l'objet du syndicat :

Le syndicat a pour objet d'entreprendre toute action favorisant le développement de l'informatique dans la gestion des collectivités territoriales. Il assure l'installation complète des logiciels agréés par lui, la formation des utilisateurs, la maintenance.

Article 4 : l'article L5211-11 du CGCT précise les conditions de réunion. Mêmes règles que pour les conseils municipaux. Le comité se réunit chaque fois que le président le juge utile au moins une fois par semestre. Le quorum est atteint lorsque la majorité des membres en exercice est présente.

Article 10 et 11 : les procédures d'adhésion et de retrait sont précisées :

L'adhésion d'un nouveau membre peut intervenir :

- Soit à la demande de l'organe délibérant de la commune ou du syndicat.
- Soit à l'initiative du comité syndical
- Soit à l'initiative du représentant de l'état

Article 12 et 13 : détail de l'article du CGCT :

Toute modification des statuts fait l'objet d'une délibération du comité syndical. Elle est ensuite notifiée au maire de chaque commune membre. Les organes délibérant ont alors trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée.

La dissolution du syndicat se fera dans les conditions fixées. Il est dissous de plein droit lorsqu'il ne compte plus qu'un seul membre, d'office à la demande motivée de la majorité des personnes morales, et si le syndicat n'exerce aucune activité depuis deux ans au moins.

DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

7. DEMANDE DE SUBVENTION DE LA DSIL POUR LA MAISON MÉDICALE

Mme Le Maire précise que lors du dernier conseil le plan de financement de la maison médicale avait été validé. Suite au courrier de la préfecture qui précise que suite à un redéploiement du FNADT sur l'appel à candidature « dynamisme des bourgs ruraux et des villes », la demande de subvention devrait être réorientée vers la DSIL.

Le nouveau plan de financement avec DSIL est le suivant :

Financier	Montant en €	% d'intervention
Etat- DETR	650 000 €	50%
Etat – DSIL	260 000 €	20%
Région Bretagne	100 000 €	7,70%
Autofinancement	290 000 €	22%
Total HT	1 300 000 €	100 %

L'autofinancement passe de 450 000€ à 290 000€ dans le meilleur des cas.

Mme Le Maire informe qu'il y a une visite de la maison médicale de Pleyben le mercredi 13 février à 14h00.

DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

8. PROJET DE RÉALISATION DES TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE LA RÉSIDENCE DE ST HERBOT

Mme Le Maire présente au conseil municipal la rénovation de 16 candélabres à la résidence St Herbot.

L'estimation des dépenses se monte à 22 647.31€ HT.

Le SDEF participe à hauteur de 50% soit 11 323.66€, le financement de la commune s'élève également à 11 323.66€ (50% des dépenses)

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Accepte le projet de réalisation des travaux de rénovation de 16 candélabres à la résidence St Herbot
- Accepte le plan de financement proposé par le maire et le versement de la participation communale estimée à 11 323.66 euros

- Autorise le maire à signer la convention financière conclue avec la SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

• **DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ**

- **QUESTIONS DIVERSES :**

RAPPORT DES COMMISSIONS :

- Enfance –Jeunesse – Vie associative :

Hervé RICHARD fait part de la suppression d'un poste à l'école Jean Monnet. Le départ en retraite d'une institutrice de maternelle à la fin de l'année ne sera pas remplacé. Cela impacte de passer de 21 enfants par classe à 24.

Le nombre d'enfant en baisse au sein de l'école ne permet pas de garder un 7eme poste. Mr RICHARD explique que les parents vont probablement s'opposer à cette décision mais qu'ils n'auront pas assez d'arguments tangibles pour être entendu.

Mr RICHARD détaille la réunion avec les associations et le cabinet YK conseil sur le complexe sportif. Le montant approximatif des travaux (1 000 000€), la durée des travaux (environ 2-3 ans) et les attentes de ces associations.

- Voirie, réseaux :

Gérard LE SAOUT indique que, la route de la gare sera réparée pour des raisons de sécurité avant le commencement des travaux.

Il informa le conseil que les travaux des abords de la salle seront bientôt terminés mais qu'il faut patienter encore 15 jours pour que le sol se stabilise avant de faire l'enrobé.

Suite aux intempéries du 03 juin 2018 au lieudit Kerjean, la police de l'eau a donné son accord pour le détournement du cours d'eau nécessaire à la réhabilitation de la route.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fin de séance à 21h30.

ÉMARGEMENTS :

HAMON Annie	Présent
RICHARD Hervé	Présent
BORGNE Margot	Excusée pouvoir à Gérard le Saout
CAR Guv	Présent
GUIHARD Gaëlle	Excusée pourvoir à Annie Hamon
LE SAOUT Gérard	Présent
CLECH Philippe	Présent
COCAIGN Lionel	Présent
MORVAN Joëlle	Présent
ARGOUARCH Michel	Absent
DE BLASIO Stefano	Excusé pouvoir à Hervé Richard
EVEN Fabienne	Présent
FAILLER Marvse	Présent
LALLOUET-QUEMENEUR Marie-Anne	Absent
LE GAC DE LANSALUT Ghislaine	Présent
LEMEUNIER Denis	Absent
LE SAOUT-LE SCOURZIC Solenne	Présent
MOGUEN Christine	Présent
PIROU Jérôme	Absent
PORZIER ISABELLE	Présent
QUERE Armelle	Présent
TOUS Daniel	Présent
WILMOTTE Lénaïck	Présent